Extrait N° 9 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 19 MARS 2010

L'an deux mil dix, le dix neuf mars à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **10 mars 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel.

Absent : M. BADER Ricardot*****

Procuration : M. DENNEMONT Jean Daniel a donné mandat à M. RIVIERE Lucian - **M. FRINGUE Mickaël** a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - **RIVIERE Raphaël** a donné mandat à M. MONDON René - **Mme BETON Fernande** a donné mandat à M. FERRERE Eric.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **M. CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- **M. BADER Ricardot est arrivé au cours de la discussion de la 2ème affaire.**

Mairie des Avirons

AFFAIRE N° 9 / Indemnités de fonction aux Maire, adjoints et conseillers municipaux titulaires de délégations
- Changement de strate

Par délibération en date du **4 avril 2008**, le conseil municipal a décidé de fixer les taux suivants pour les indemnités de Maire, adjoints et conseillers municipaux titulaires de délégations.

• Pour le Maire : **62.50 %** de l'indice brut terminal de la Fonction Publique
• Pour les adjoints : **22.55 %** de l'Indice brut maximal
• Pour les conseillers municipaux titulaires de délégations : **4 %** de l'indice brut maximal.

Suite à la publication des résultats du recensement de la population (au 1er janvier 2007 avec prise d'effet au 1er janvier 2010 : 10 255 habitants), la collectivité change de strate démographique. Il convient en conséquence de modifier la délibération du 4 avril 2008 pour ce qui concerne la détermination des taux d'indemnisation.

Cette détermination se fait avec la majoration au titre de commune chef-lieu de canton (instituée le 4 avril 2008).

Le calcul de l'enveloppe se fait au vu du nombre de postes d'adjoints effectivement pourvus.

Calcul de la nouvelle enveloppe maximale :

Nouvelle strate : de 10 000 à 19 999 habitants

1) **Indemnité maximale du Maire :**

(0.65 X IB) + (0.15 X 0.65 X IB) = 0.7475 IB

2) **Indemnité maximale des adjoints :**

Pour un adjoint :

(0.275 X IB) + (0.15 X 0.275 X IB) = 0.31625

Pour sept adjoints :

[(0.275 X IB) + (0.15 X 0.275 IB)] X 7 = 2.21375 IB

Ce qui correspond à une enveloppe maximale totale de :

0.7475 IB + 2.21375 IB = 2.96125 IB

Le conseil municipal est invité à procéder à la répartition de l'enveloppe globale en arrêtant les taux pour l'indemnisation du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires de délégations au regard de la nouvelle strate.

Proposition :

- **62.50 %** pour le Maire
- **44.95 %** pour le 1er adjoint
- **27.076 %** pour les adjoints restants, du 2ème au 7ème
- **5.243 %** pour les conseillers municipaux titulaires de délégations.

L'entrée en vigueur de la délibération interviendra **au 1er avril 2010.**

…/…

Mairie des Avirons

Les autres éléments de la **délibération n° 4 du 4 avril 2008** non contraires à la présente délibération demeurent applicables.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue (1 abstention : M. GRONDIN Jacki)** :

=> Arrête l'enveloppe maximale à **2.96125** de l'indice brut terminal de la Fonction Publique

=> Décide de fixer les indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires de délégations aux taux suivants :

- **62.50 %** pour le Maire
- **44.95 %** pour le 1er adjoint
- **27.076 %** pour les adjoints restants, du 2ème au 7ème
- **5.243 %** pour les conseillers municipaux titulaires de délégations.

=> Décide que la date d'entrée en vigueur de cette délibération est fixée au **1er avril 2010**.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons